

# Lettre aux amis de la police (et de la gendarmerie !)

20<sup>20</sup> / n°4

(Juin 2020 / XIII<sup>e</sup> année)



# Le Tango des archives : un pas en avant, deux pas en arrière, trois pas de côté

Chers amis, nous nous sommes quittés (virose oblige) en janvier avec des nouvelles quelques peu alarmantes en ce qui concerne le pain quotidien des historiens (et de quelques autres) : les archives et l'accès menacé à celles de la période postérieure à 1940.

TROIS problèmes préoccupants doivent mobiliser l'attention de tous les gens - chercheurs ou pas - conscients que l'accès aux archives - donc à la mémoire et à l'histoire - est un droit essentiel dans une démocratie

## 1/ L'IGI 1300 (Cf. *Lettres* de janvier)

Grâce à la mobilisation de nombreux collègues et plus de 15 000 signatures pour appuyer une pétition réclamant un accès aux archives postérieures à 1940 menacé par une circulaire interministérielle répondant au doux patronyme de « IGI 1300 », datant de 2011 et ressortie curieusement (!) alors que le Président de la République annonçait l'ouverture des archives concernant les disparus de la guerre d'Algérie... On évoque la mise en chantier d'une nouvelle rédaction de l'IGI... Pour autant aujourd'hui, la situation n'est guère réjouissante sur le terrain.

La réouverture des centres d'archives autour du 1<sup>er</sup> juillet - pour les AN et le SHD, de leur côté la plupart des AD ont réouvert - permettra d'y voir plus clair.

Après des réunions et des interventions diverses, et en dépit de la période de confinement qui n'a pas arrangé la situation, les choses semblent bouger légèrement : une nouvelle rédaction de cette instruction serait en cours, avec selon des rumeurs contradictoires :

- soit une procédure assouplie pour les documents classifiés « secret » ou tamponnés « confidentiel » interdits de communication depuis le 1<sup>er</sup> janvier faute d'avoir été déclassifiés par les services versants. Le problème concerne surtout les archives du SHD, service historique de la défense, où la déclassification serait faite au carton et non au document : un réel progrès. Mais cela pour les seuls documents antérieurs au 1<sup>er</sup> août 1954. Hasard des choses probablement, la guerre d'Algérie commence quelques mois plus tard, le 1<sup>er</sup> novembre.

- soit, au contraire, un durcissement juridique pour répondre à la pétition et essayer d'éviter des recours au Conseil d'État.

Il reste donc un petit espoir que les choses s'arrangent partiellement, mais est-il tolérable que des documents déjà archivés et librement communicables « de plein droit » selon le code du patrimoine pour la période 1940-1970 ou 1954-1970 ne le soient que s'ils ont reçus un coup de tampon et éventuellement voient leur date de «

secret » être prolongée ? Et tout cela par une relecture bureaucratique d'une circulaire interministérielle ?

Pétition à signer et diffuser si vous le souhaitez :

<https://www.change.org/p/emmanuel-macron-nous-dénonçons-une-restriction-sans-précédent-de-l'accès-aux-archives-contemporaines>

La position de l'Association des archivistes français :

<https://www.archivistes.org/Le-crepuscule-des-archives-Entre-acces-restreint-pour-les-citoyens-et>

Une nouvelle action, sur la base d'arguments juridiques, est sur les rails.  
On en trouvera l'argumentaire dans le texte ci-dessous :



Lettre\_Demande\_Abr  
ogation\_IGI.docx

*Un communiqué de presse (AFP) :*

*Un collectif d'associations et de personnalités dépose auprès du Premier ministre une demande formelle d'abrogation des mesures entravant l'accès aux archives tamponnées « secret » de la période 1940-1970*

*Paris, le 21 juin 2020. L'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Association des archivistes français et l'Association Josette et Maurice Audin déposent aujourd'hui auprès du Premier ministre une demande formelle d'abrogation de l'article 63 de l'Instruction générale interministérielle n° 1300 (IGI 1300) sur la protection du secret de la défense nationale. Un collectif d'historiens signataires d'une tribune sur ce sujet, publiée au journal Le Monde le 14 février 2020, se joint à cette demande, ainsi que des juristes, des archivistes et des usagers des services d'archives.*

*Pour les auteurs de la demande d'abrogation, l'article 63 de l'IGI 1300 – dont l'application s'est considérablement durcie ces derniers mois à la demande du Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale – représente une entrave inadmissible dans l'accès aux archives de la période allant de 1940 à 1970.*

*Ils dénoncent l'application désormais systématique d'une procédure administrative dite de « déclassification » avant toute communication de documents antérieurs à 1970 portant un tampon « secret ». Ils rappellent que la loi prévoit, au contraire, que les archives publiques dont la communication porte atteinte au secret de la défense nationale deviennent « communicables de plein droit » à l'expiration d'un délai de cinquante ans, sans qu'aucune autre condition particulière ne puisse être exigée (article L. 213-2 du Code du patrimoine).*

*Trois séries d'arguments juridiques sont plus particulièrement développées dans la demande d'abrogation de l'article 63 de l'IGI 1300 : les auteurs de la demande soutiennent que cet article a été édicté par une autorité qui n'y était pas habilitée, qu'il méconnaît, en outre, les*

*dispositions de valeur législative du Code du patrimoine et qu'il porte, enfin, une atteinte disproportionnée au « droit d'accès aux documents d'archives publiques » garanti par l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.*

*La date du 21 juin 2020 qui a été choisie pour déposer cette demande formelle d'abrogation au Premier ministre correspond au jour anniversaire de la mort officiellement déclarée du mathématicien Maurice Audin en 1957, mort dont le président de la République a reconnu en septembre 2018 qu'elle était imputable au "système" alors mis en place par la France en Algérie. Ce choix symbolique entend rappeler l'absolue nécessité d'un examen serein des enjeux les plus controversés de notre passé récent, à partir de sources fiables.*

Une lettre en ce sens demandant l'abrogation de l'IGI 1300 a été adressée au Premier ministre (publiée dans le JDD du 21 juin)

<https://www.lejdd.fr/Societe/tribune-ouvrez-les-archives-lappel-darchivistes-juristes-et-historiens-a-edouard-philippe-3976230>

## **« TRIBUNE. "Ouvrez les archives" : l'appel d'archivistes, juristes et historiens à Edouard Philippe**

***La principale association d'historiens contemporanéistes de France, l'Association des archivistes français, l'Association Josette et Maurice Audin, ainsi que de nombreux historiens réclament dans cette tribune l'abrogation des dispositions de l'IGI 1300, qui posent selon eux "des limites inacceptables au libre examen de notre histoire récente".***

*"En ce jour anniversaire de la mort de Maurice Audin, dont le [président de la République](#) a reconnu en septembre 2018 qu'elle était imputable au "système" alors mis en place par la France en Algérie, nous demandons l'accès immédiat aux archives classifiées secret de la défense nationale librement communicables à l'issue des délais légaux prévus par la loi. Dans une démarche inédite, la principale association d'historiens contemporanéistes de France, l'Association des archivistes français, l'Association Josette et Maurice Audin, ainsi que des historiennes, des historiens et des juristes ont déposé ce jour, auprès du Premier ministre, une demande d'abrogation de l'article 63 de l'instruction générale interministérielle no 1300 (IGI 1300) sur la protection du secret de la défense nationale.*

*La loi prévoit que les documents dont la communication porte atteinte au secret de la défense nationale deviennent communicables de plein droit à l'expiration d'un délai de cinquante ans, sans qu'aucune autre condition particulière ne puisse être*

*exigée. L'IGI 1300, dont l'application s'est considérablement durcie ces derniers mois à la demande du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, entend subordonner la communication de ces documents à une procédure administrative dite de "déclassification".*

*La déclassification des documents (qui consiste à apposer un marquage réglementaire complété par des informations portées à la main sur chaque document) est une tâche titanesque car les services d'archives peuvent se trouver dépositaires de dizaines de milliers de documents couverts par le secret de la défense nationale. Cette situation, sous le prétexte abusif de la nécessité de protection du secret de la défense, a pour conséquence, Monsieur le Premier ministre, une complexification absurde et une restriction sans précédent de l'accès aux archives publiques de la période 1940-1970.*

***Alors que le président de la République appelle à un débat sur le passé colonial de notre pays, l'accès aux archives est aujourd'hui entravé***

*Alors que le président de la République appelle à un débat sur le passé colonial de notre pays, l'accès aux archives permettant un examen informé et contradictoire de ces questions est aujourd'hui entravé. Monsieur le Premier ministre, comment la France peut-elle examiner sereinement ces questions s'il est de fait impossible d'accéder aux archives classifiées secret de la défense nationale de plus de cinquante ans et donc librement communicables en vertu de la loi?*

*Aborder les enjeux les plus controversés de notre passé récent, comme l'Occupation, les guerres coloniales ou l'histoire politique agitée des années 1950 à 1970, est ainsi devenu un parcours du combattant dès qu'il s'agit d'archives classifiées. Or, nul ne peut contester que l'examen contradictoire du passé, à partir de sources fiables, constitue une dimension fondamentale du débat démocratique. L'accès aux archives est d'ailleurs garanti par l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Aujourd'hui, la multiplication des fake news et autres réécritures du passé sans base documentaire, ajoutée à la défiance à l'égard des institutions, rendent l'accès ouvert aux archives d'autant plus nécessaire.*

*Monsieur le Premier ministre, nous – archivistes, juristes comme historiennes et historiens – vous demandons l'abrogation des dispositions de l'IGI 1300 contraires à la loi. Leurs effets pratiques, constatés par de nombreux chercheurs et citoyens,*

*posent des limites inacceptables au libre examen de notre histoire récente dans un cadre démocratique et républicain."*

## **Liste des signataires :**

Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement Supérieur et de la recherche, Association des archivistes français, Association Josette et Maurice Audin, Marc-Olivier Baruch (EHESS), Jean-Marc Berlière (Université de Bourgogne), Emmanuel Blanchard (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), Helga E. Bories-Sawala (Université de Brême, Allemagne), Raphaëlle Branche (Université de Paris Nanterre), Marie Cornu (CNRS), Hanna Diamond (Université de Cardiff, Grande-Bretagne), Valeria Galimi (Université de Florence, Italie), Robert Gildea (Université d'Oxford, Grande-Bretagne), Arlette Heymann-Doat, James House (Université de Leeds, Grande-Bretagne), Julian Jackson (Queen Mary, Université de Londres, Grande-Bretagne), Eric Jennings (Université de Toronto, Canada), Harry Roderick Kedward (Université de Sussex, Grande-Bretagne), Julie Le Gac (Université de Paris Nanterre), Chantal Metzger (Université de Lorraine), Gilles Morin, président de l'Association des usagers du service public des archives nationales), Isabelle Neuschwander, ancienne directrice des Archives nationales, Denis Peschanski (CNRS), Mary Louise Roberts (Université du Wisconsin, Etats-Unis), Frédéric Rolin (Université Paris-Saclay), Henry Rousso (CNRS), Anne Simonin (CNRS, EHESS), Catherine Teitgen-Colly (Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Martin Thomas (Université d'Exeter, Grande-Bretagne), Fabrice Virgili (CNRS, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Noé Wagener (Université de Rouen – Normandie), Bertrand Wasrufel (Université de Paris 8), Annette Wieviorka (vice-présidente du Conseil supérieur des archives), Olivier Wieviorka (ENS Paris-Saclay) »

**2/ La situation des archives de la préfecture de police**, véritable trésor national et mémoriel est TRES préoccupante. L'absence de direction, et d'adjoint depuis le départ de la dernière conservatrice, l'insuffisance du personnel expliquent des ouvertures de plus en plus restreintes ces derniers mois et font craindre aujourd'hui la disparition d'un service dont on me permettra – pour l'avoir assidument fréquenté depuis 1983, époque où le service s'apparentait à la maison des morts et où je n'ai croisé aucun chercheur pendant des années au point de craindre d'y rester enfermé ! – de rappeler l'importance. L'ouverture, à partir de 1994 (et ce fut un sévère combat, mais une grande avancée) des fonds de la période de l'Occupation notamment a permis une véritable révolution historiographique de notre histoire contemporaine tant pour la compréhension du rôle de la police parisienne, la

connaissance du parti communiste clandestin, l'organisation des persécutions raciales, etc... et je ne parle pas des centaines de sujets concernant l'histoire du crime, l'histoire sociale, culturelle, politique grandement renouvelées ou éclairées par les versements ultérieurs des RG, de la PJ... et leur accès libéral. Je n'évoquerai que pour mémoire, les recherches souvent fructueuses qu'y ont entreprises les descendants de victimes ou de policiers à la recherche d'une mémoire familiale jusqu'alors difficilement accessible.

Très inquiets pour l'avenir apparemment compromis d'un lieu patrimonial et mémoriel essentiel, nous avons écrit au préfet de Police et au responsable du service de la mémoire pour leur dire notre préoccupation, mais aussi les conséquences d'une telle politique qui ne pourra que susciter critiques et soupçons – pas toujours rationnels - en termes d'image et de fantasmes à l'égard d'une institution dont le déficit de reconnaissance est déjà largement mis à mal dans le contexte actuel.

[ on en jugera à ce seul exemple :

[https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/disparition-de-steve-a-nantes/un-an-apres-la-mort-de-steve-maia-canico-ses-proches-ont-change-de-regard-sur-la-police\\_4011677.html](https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/disparition-de-steve-a-nantes/un-an-apres-la-mort-de-steve-maia-canico-ses-proches-ont-change-de-regard-sur-la-police_4011677.html) ]

Voici le texte de cette lettre dont copie a été adressée au ministre de l'Intérieur. :

*Monsieur le Préfet de police*

*Monsieur le directeur du Service de la mémoire et des affaires culturelles,*

*Madame la directrice des Archives de France.*

*Historiens, documentaristes, cinéastes, archivistes, journalistes, éditeurs et écrivains, nous souhaitons attirer votre attention et partager notre inquiétude concernant le service des archives de la Préfecture de Police, l'un des centres de ressources majeurs dans nos domaines et pour notre travail. Ses collections sont au fil des années devenues des documentations essentielles à la recherche historique comme au renouvellement des problématiques sur de multiples sujets. À l'origine de nombreux travaux et ouvrages scientifiques, elles se sont imposées, qui plus est, comme un matériau de premier plan pour de nombreux documentaires et œuvres de fiction.*

*C'est, de fait, la plus importante vitrine de la police française, de son histoire, de son rôle mémoriel comme l'a encore démontré une émission du service public de télévision consacrée à ses « trésors ».*

*Or, depuis de nombreux mois – et dès avant le confinement - le service a connu des difficultés manifestes qui se sont traduites par des fermetures inopinées, la réduction des jours d'ouvertures liées apparemment à des difficultés de recrutement qui nuisent à la continuité et à la qualité scientifique du service.*

*Le premier symptôme du dérèglement est l'instabilité des équipes dirigeantes (plusieurs directeurs, conservateurs, professionnels et sous-directeurs partis en quelques années). Les archives de la PP ont désormais une réputation dégradée dans le monde des archivistes, ce qui est un obstacle au recrutement de personnels scientifiques compétents. Les employés partis à la retraite n'ont pas été remplacés, soit par manque de vocations, soit par des dysfonctionnements administratifs. La plupart des remplacements d'agents, rappelons-le,*

*auraient pu être anticipés, ils étaient annoncés par la direction mais sans doute les tutelles n'en ont-elles pas suffisamment tenu compte et la faible attractivité des postes a fait le reste. Cette dégradation fait peu honneur à la PP, à son image de transparence et au souci mémoriel qu'elle manifeste depuis plus de deux décennies.*

*Ces difficultés de recrutement cachent un problème structurel : la double tutelle, Préfecture de police et Archives de France.*

*Pour assurer le fonctionnement convenable de ce service d'archives publiques auquel chaque citoyen a droit, nous proposons deux solutions :*

*Soit, a minimum, assurer des moyens matériels et humains supérieurs, stables dans la durée, et laisser plus d'autonomie aux conservateurs pour assurer leurs fonctions.*

*Soit, si ces efforts ne peuvent être menés dans la situation exceptionnelle actuelle et le cadre administratif existant, le rattachement des archives de la PP aux Archives de Paris (ex—archives départementales de la Seine) ou aux Archives nationales, en maintenant, bien entendu, des liens statutaires avec les services préfectoraux.*

*Si la première solution a notre préférence, l'appartenance de l'essentiel du personnel aux cadres départementaux milite éventuellement pour le rattachement aux Archives de Paris ; mais les deux solutions nous semblent à étudier.*

*Il nous semble qu'un audit, communs ou non, de la Cour des Comptes, des inspections du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Culture serait nécessaire. Il permettrait de poser clairement les problèmes et d'envisager des solutions qui deviennent urgentes.*

*C'est dans cet espoir et cette attente que nous vous assurons de notre sincère respect.*

*Liste des signataires :*

*Anaïs Albert, historienne ; Gilles Antonowicz, avocat, historien, essayiste ; Pierre Assouline, écrivain ; Hubert Beasse, réalisateur documentaires télévisés ; Jean-Marc Berlière, historien ; Bruno Bertherat, historien ; Emmanuel Blanchard, historien ; Marie-Cécile Bouju, historienne ; Christian Chevandier, historien ; Didier Daeninckx, romancier ; Quentin Deluermoz, historien ; Vincent Denis, historien ; Arnaud Gobin, Documentariste ; Sylvie Kabina-Clopet, chercheur ; Dominique Kalifa, historien ; Arnaud-Dominique Houte, professeur d'histoire contemporaine, Sorbonne-Université ; Dominique Missica, historienne ; Gilles Morin, historien, membre du comité de rédaction de 20&21, la Revue d'histoire ; Jean-Noël Luc, professeur émérite d'histoire, Sorbonne Université ; Michel Pierre, historien ; Olivier Pigoreau, auteur, éditeur ; Michaël Prazan, réalisateur de documentaires historiques, documentariste ; Romain Slocombe, romancier ; Annette Wiewiorka, historienne, vice-présidente du Conseil supérieur des archives ; Ruth Zylberman, documentariste.*

### **3/ L'attitude de la CGT-Archives**

Une nouvelle préoccupation tient à l'obstacle présenté par les revendications (il vous suffira de lire le texte de leur dernière résolution ci-dessous pour vous faire une opinion) du syndicat CGT-Archives. Des revendications, une attitude, une mauvaise volonté qui, pour être récurrentes depuis des années, n'en paraissent pas moins une menace de paralysie supplémentaire aux Archives nationales au prétexte de la virose du Covid-19.

Ces motions votées le 18 juin vous donneront une idée de la hauteur du débat (c'est nous qui soulignons).

« CGT-Archives

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ DES ARCHIVES NATIONALES  
PHASE 3 (juillet-août 2020)

Comme ils l'avaient précédemment fait pour les phases 1 et 2, les représentants du personnel CGT ont voté contre la phase 3 du plan de reprise d'activité sur les sites franciliens des Archives nationales. Cette phase 3 est celle de la réouverture aux publics "en mode dégradé" à partir du 1er juillet 2020 (réservation des places et des documents pour les salles de lecture ; ouverture du musée au rez-de-chaussée uniquement). La circulation du virus en Ile-de-France, l'absence de fourniture des masques FFP2, seuls équipements de protection individuelle, les conditions de déplacement via les transports en commun en Ile-de-France (particulièrement la ligne 13, mais pas seulement), les conditions de pénibilité du travail, particulièrement à l'accueil du public, justifient pleinement notre vote négatif en fin de séance.

Vous trouverez ci-dessous les motions proposées et présentées par la CGT qui ont été adoptées.

MOTION TRAVAIL A DISTANCE adoptée à l'unanimité par 5 voix pour (CGT) et 3 voix pour (CFDT)

Les représentants du personnel réunis en CHSCT Archives ce 18 juin 2020 demandent que la possibilité de travail à distance pour tous ceux dont les missions le permettent et qui le souhaitent, soit maintenue.

MOTION OUVERTURE AU PUBLIC adoptée par 5 voix pour (CGT) et 3 abstentions CFDT)

Les représentants du personnel réunis en CHSCT Archives ce 18 juin 2020 exigent, dans le cadre d'une reprise progressive de l'activité, que l'amplitude d'ouverture des services au public soit comprise entre 10H et 16H.

MOTION TEMPS DE TRAVAIL adoptée par 5 voix pour (CGT) et 3 abstentions CFDT)

Compte-tenu des trajets en heure de pointe et de la pénibilité des conditions de travail avec port de masques chirurgicaux, les représentants du personnel réunis en CHSCT Archives ce 18 juin 2020 exigent que la durée quotidienne du temps de travail soit ramenée à quatre heures de travail effectif, soit une amplitude correspondant à une présence soit entre 9H et 13H, soit entre 13H et 17H.

MOTION PAUSE adoptée par 5 voix pour (CGT) et 3 abstentions CFDT)

Compte-tenu de la pénibilité du port du masque chirurgical, éventuellement doublé d'une visière en présence du public, les représentants du personnel siégeant au CHSCT Archives ce 18 juin 2020 exigent à ce qu'à chaque heure de travail soient autorisées 15 minutes de pause.

L'adoption de ces motions que l'administration ne souhaite pas mettre en œuvre a néanmoins permis d'infléchir sa position initiale concernant

l'ouverture au public : pendant la période du 1er au 15 juillet, l'amplitude horaire des services ouverts au public sera finalement limitée à la tranche 10H-16H. Le CHSCT Archives sera réuni avant la fin de cette phase afin d'évaluer les conditions de transport et de travail.

Concernant des temps supplémentaires de pause, il a été indiqué par l'administration que cela sera mis en oeuvre quand les horaires normaux d'ouverture au public auront repris.

Il a été confirmé que jusqu'au 1er juillet les horaires de présence des agents sont maintenus de 10H30 à 15H30, notamment pour les collègues utilisant les transports en commun. De même jusqu'au 3 juillet, les agents devant garder leurs enfants peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence ou du maintien du travail à distance. Enfin les modalités actuelles concernant les agents "vulnérables" perdurent à l'identique.

Les reliquats de congés 2019 pourront être pris "tout au long de l'année 2020".

Par ailleurs, il nous a été confirmé que la fermeture annuelle des quinze premiers jours d'août est maintenue.

N'hésitez pas à nous solliciter sur vos situations individuelles, collectives !  
Avec la CGT-Archives, dans l'intérêt de tous, au détriment d'aucun !

Juste pour citer quelques réactions qu'a immédiatement suscitées cette intéressante revendication de la semaine de 20h et ce refus de fait de reprendre un service si « pénible », avec de dangereux trajets en métro qu'affrontent pourtant leurs concitoyens non cégétistes, et notamment les lecteurs qui se déplaceront pour 4 heures, je vous livre ces trois remarques formulées « à chaud » par des chercheurs, gros « clients » des AN, excédés par l'attitude d'un personnel dont les prétentions semblent sans limites :

*« si la CGT a son mot à dire, le public ( chercheur, historien etc.) devrait aussi être consulté puisque les archives leur sont (éventuellement!) destinées !? »*

*« une question : c'est quoi exactement la pénibilité du travail à l'accueil du public ?*

*Les caissières de supermarché (pas syndiquées) aimeraient bien avoir ces conditions de travail 'pénibles'. »*

*« si la direction accepte effectivement la pause d'un quart d'heure par heure, le combat syndical, le vrai, sera alors d'exiger la possibilité de rassembler ces pauses pour avoir la journée à 3 heures ou la semaine aux 4 mercredis. »*

**De bonnes surprises pour les chercheurs hors Paris :**

**Ailleurs, des avancées importantes et des outils de recherche accessibles en ligne :**

<https://www.rfgenealogie.com/s-informer/infos/archives/seine-maritime-indexation-des-dossiers-de-police-judiciaire-1941-1945>



## **Le règne des experts :** **la différence entre *croire que l'on sait* et *savoir que l'on croit* !**

La France esbaudie a découvert pendant le confinement un nombre incroyable et inattendu d'experts de tout poil. Épidémiologistes, virologues, médecins de ville, médecins hospitaliers, pharmacologues, spécialistes aux qualifications et aux titres ronflants et impressionnants se sont multipliés sur les plateaux de tous les médias dans une belle cacophonie relayée par des spécialistes autoproclamés : des parlementaires aux quidams, tout le monde avait une opinion, « savait », critiquait, dénonçait avec d'autant plus d'assurance que les mesures et annonces du gouvernement montraient une belle cacophonie et qu'il est toujours plus facile de jouer les prophètes avec un rétroviseur et de prendre position après que les faits ont été attestés...

[Cf les critiques mordantes et lucides d'un sénateur à ce sujet :  
<https://www.youtube.com/watch?v=QHKdBLGvXa4>]

Et chacun d'expliquer doctement ce qu'il aurait fallu faire : « comme je l'avais dit... » avec un oubli impudique des propos antérieurs (je rappellerai pour mémoire le « sketch » du premier tour des élections municipales avec dans un rôle de comique assez réussi quoique inattendu le président du Sénat) et je jetterai un voile pudique sur tous les non spécialistes ayant un avis définitif sur l'hydroxy-chloroquine.

Comme j'avoue humblement n'avoir aucune lumière sur ces sujets, je me contenterai de revenir sur l'invraisemblable étalage d'affirmations hasardeuses, de mensonges délibérés, d'accusations erronées dans des domaines historiques qui me sont plus familiers : les violences et le racisme policiers voire l'esclavage.

**Le parallèle France/USA** proclamé par des militants peu éclairés, mais aussi des journalistes crédules et peu soucieux de déontologie

Comparer -comme le font systématiquement la sœur d'A. Traoré et son comité de défense- les situations et les polices françaises et américaines relève du pur fantasme et n'a pas plus de sens du point de vue historique que du point de vue institutionnel. Les polices aux USA sont des polices locales (tradition des sheriffs qui remonte au 13<sup>e</sup> siècle en Angleterre), totalement autonomes et indépendantes les unes des autres et du pouvoir fédéral, dirigées par des chefs élus, avant tout soucieux de leur réélection, donc très sensibles aux sensibilités de leurs électeurs.

La tradition « culturelle », le culte des armes à feu en vente libre, l'autodéfense... explique que chaque année, plus de 1000 personnes sont tuées par balles par des policiers (6000 au Brésil à titre de comparaison et pratiquement personne en France). Le racisme, notamment dans les états du sud, est une réalité culturelle et historique très lourde aux USA qui remonte à l'esclavage, à la guerre de sécession, à la

ségrégation officielle jusque dans les années 1960, aux lynchages et aux exactions du Ku Klux Klan...

[Pour en avoir une idée, aller voir sur l'internet quelques images des répressions des marches pour les droits civiques en Alabama, au Mississippi... (Montgomery, Selma, Tulsa...) et consulter ce texte de Michel Porret :

<https://blogs.letemps.ch/michel-porret/2020/06/06/george-flyod-lynchage-policier/> ]

Comparaison n'est pas raison.

Ce qui n'empêche pas de dire (et d'écrire) n'importe quoi.

### **Les violences policières**

Dénoncer à longueur d'émissions, de blogs, de reportages, de témoignages (j'écoute Fr Inter et c'est un flot continu de N. de Morand le matin à F. Sintez le soir) la « violence policière » relève d'un manichéisme simpliste et d'une vision borgne ou hémiplegique des choses.

Soyons clair : l'usage excessif et non maîtrisé de la violence - qui n'est alors plus légitime - par les forces de l'ordre est condamnable et doit être sévèrement combattu par l'administration et la hiérarchie.

Des comportements individuels injustifiables - largement documentés par des vidéos qui semblent devenues un sport national et viral - rejaillissent sur l'ensemble des forces de l'ordre - expliquent, sinon justifient - l'image dévalorisée, négative, haineuse de la police qui ne cesse de se développer depuis quelques mois.

Or, contrairement à une idée reçue, la violence n'augmente pas.

On peut même quantifier une modération tendancielle, clairement perceptible sur un siècle de démocratie parlementaire : sous le ministère de Clemenceau (1907-1909), le maintien de l'ordre a fait 17 victimes parmi les manifestants (essentiellement par la gendarmerie et l'armée de ligne) et on peut égrainer les bilans sanglants pour les cent années suivantes : 1919, 1934, 1937, 1947-48, 1954, 1961, 1962...

Après ces quelques images ci-dessous qui ont plus de 50 ans et montrent qu'en mai 1968, la violence était plus forte qu'aujourd'hui du fait notamment des affrontements en corps à corps, de l'équipement inadapté des policiers et gendarmes, notamment les gardiens de la PP, ni équipés, ni entraînés à cette mission très spécifique, on lira ou relira la lettre adressée aux policiers parisiens par le préfet de police, Maurice Grimaud, dont on chercherait en vain un équivalent ou un digne successeur aujourd'hui.



Mai 1968 / DR

**Maurice Grimaud, préfet de police, adresse, le 29 mai 1968, à tous les policiers une lettre individuelle.**

*"Je m'adresse aujourd'hui à toute la Maison : aux gardiens comme aux gradés, aux officiers comme aux patrons, et je veux leur parler d'un sujet que nous n'avons pas le droit de passer sous silence : c'est celui des excès dans l'emploi de la force.*

*Si nous ne nous expliquons pas très clairement et très franchement sur ce point, nous gagnerons peut-être la bataille sur ce point, nous gagnerons peut-être la bataille dans la rue, mais nous perdrons quelque chose de beaucoup plus précieux et à quoi vous tenez comme moi : c'est notre réputation.*

*Je sais, pour en avoir parlé avec beaucoup d'entre vous, que, dans votre immense majorité, vous condamnez certaines méthodes. Je sais aussi, et vous le savez avec moi, que des faits se sont produits que personne ne peut accepter.*

*Bien entendu, il est déplorable que, trop souvent, la presse fasse le procès de la police en citant ces faits séparés de leur contexte et ne dise pas, dans le même temps, tout ce que la même police a subi d'outrages et de coups en gardant son calme et en faisant simplement son devoir.*

*Je suis allé toutes les fois que je l'ai pu au chevet de nos blessés, et c'est en témoin que je pourrais dire la sauvagerie de certaines agressions qui vont du pavé lancé de plein fouet sur une troupe immobile, jusqu'au jet de produits chimiques destinés à aveugler ou à brûler gravement.*

*Tout cela est tristement vrai et chacun de nous en a eu connaissance.*

*C'est pour cela que je comprends que lorsque des hommes ainsi assaillis pendant de longs moments reçoivent l'ordre de dégager la rue, leur action soit souvent violente. Mais là où nous devons bien être tous d'accord, c'est que, passé le choc inévitable du contact avec des manifestants agressifs qu'il s'agit de repousser, les hommes d'ordre que vous êtes doivent aussitôt reprendre toute leur maîtrise.*

*Frapper un manifestant tombé à terre, c'est se frapper soi-même en apparaissant sous un jour qui atteint toute la fonction policière. Il est encore plus grave de frapper des manifestants après arrestation et lorsqu'ils sont conduits dans des locaux de police pour y être interrogés.*

*Je sais que ce que je dis là sera mal interprété par certains, mais je sais que j'ai raison et qu'au fond de vous-mêmes vous le reconnaissez.*

*Si je parle ainsi, c'est parce que je suis solidaire de vous. Je l'ai dit déjà et je le répèterai : tout ce que fait la police parisienne me concerne et je ne me séparerai pas d'elle dans les responsabilités. C'est pour cela qu'il faut que nous soyons également tous solidaires dans l'application des directives que je rappelle aujourd'hui et dont dépend, j'en suis convaincu, l'avenir de la préfecture de police.*

*Dites-vous bien et répétez-le autour de vous : toutes les fois qu'une violence illégitime est commise contre un manifestant, ce sont des dizaines de ses camarades qui souhaitent le venger. Cette escalade n'a pas de limites.*

*Dites-vous aussi que lorsque vous donnez la preuve de votre sang-froid et de votre courage, ceux qui sont en face de vous sont obligés de vous admirer même s'ils ne le disent pas.*

*Nous nous souviendrons, pour terminer, qu'être policier n'est pas un métier comme les autres ; quand on l'a choisi, on en a accepté les dures exigences mais aussi la grandeur.*

*Je sais les épreuves que connaissent beaucoup d'entre vous. Je sais votre amertume devant les réflexions désobligeantes ou les brimades qui s'adressent à vous ou à votre famille, mais la seule façon de redresser cet état d'esprit déplorable d'une partie de la population, c'est de vous montrer constamment sous votre vrai visage et de faire une guerre impitoyable à tous ceux, heureusement très peu nombreux, qui par leurs actes inconsidérés accrédi teraient précisément cette image déplaisante que l'on cherche à donner de nous.*

*Je vous redis toute ma confiance et toute mon admiration pour vous avoir vus à l'œuvre pendant vingt-cinq journées exceptionnelles, et je sais que les hommes de cœur que vous êtes me soutiendront totalement dans ce que j'entreprends et qui n'a d'autre but que de défendre la police dans son honneur et devant la nation."*

*Signé Maurice Grimaud*

### **Ceci étant, rappelons quelques vérités oubliées :**

Pour être violent il faut être deux et on n'entend guère évoquer la violence des manifestants : serait-elle légitime, excusable ?

De quelles critiques n'accablerait-on pas les policiers s'ils n'intervenaient pas (à l'Arc de triomphe ou au quartier des Grésilles à Dijon) ? Mais s'ils interviennent ce sont des cris d'orfraie scandalisés.

Disons-le clairement : la violence est condamnable de quelque côté qu'elle s'exerce. Un épisode récent mettant en scène une infirmière déchaînée, insultant les policiers, leur jetant des projectiles, leur faisant des « doigts d'honneur » est éclairant de ce point de vue : c'est une des premières fois que l'on met (en l'occurrence le syndicat des commissaires de police) en ligne, un aperçu des insultes, agressions constantes, innombrables de manifestants très divers dans leur comportement.

Or le manichéisme ambiant conduit à tolérer, excuser, taire, ignorer cette violence subie par les policiers au profit de la violence de leurs interventions unanimement dénoncée.

Certes, répétons-le, tout excès de violence injustifié, disproportionné de la part des policiers est condamnable, mais celle de manifestants déchaînés l'est tout autant tout comme les véritables appels au meurtre qu'on peut lire ou entendre. L'équité commande de retourner la caméra et de voir ce qui précède, entoure les scènes de violence policières complaisamment mises en ligne.

### **Un racisme institutionnel dans la police ?**

Cette accusation portée de façon répétée mérite là encore une réflexion raisonnée. Il existe certainement des racistes chez des policiers comme chez les cheminots, les postiers, les fleuristes, les employés de la sécurité sociale, le corps enseignant... tant le racisme est une plaie, une gangrène qui pourrait les sociétés même primitives quels que soient le lieu et l'époque. En outre celui de certains policiers peut trouver sa source dans les insultes, les crachats, les projectiles dont ils sont la cible de la part de membres des minorités visibles dans des quartiers devenus des zones de non droit et d'affrontement où toute intervention policière gêne des trafics fructueux... [On (re)lira avec intérêt le livre édité en 2002, *Les territoires perdus de la république*, Mille et une nuits]

Mais qu'est-ce que le racisme ?

Fondamentalement, c'est le fait d'attribuer systématiquement des traits de caractères, des défauts... à des gens en fonction de la couleur de leur peau, de leur métier, de leur origine, de leur nationalité, de leur religion, de la longueur de leur cheveux, de leur âge, de leur profession... Cela débouche sur l'antisémitisme, l'islamophobie, le racisme anti-jeunes, anti-vieux...

Et cela fonctionne dans tous les sens : je recommande à certaines belles âmes d'aller se promener dans certains quartiers de Kingston (Jamaïque) ou – plus près – de la Seine Saint Denis : le racisme anti-blanc est aussi une réalité.

Le racisme anti-flic aussi...

C'est même devenu un signe de ralliement, une profession de foi, une banalité mondaine... Les invitations au crime -*Fuck the police, Niker les keufs, Un bon flic est un flic mort, les fascistes en chemise bleu...* – sont répétées à satiété, pour un simple rappel à la loi quand les auteurs sont identifiés...

De simples évocations poétiques et cathartiques diront nos « experts » ?

Pourtant ce racisme anti-flic, mondain et ordinaire, conduit à des propos démentiels, à des accusations sidérantes comme ceux d'une certaine Camélia Jordana – "Je parle des hommes et des femmes qui vont travailler tous les matins en banlieue et qui se font massacrer [sic] pour nulle autre raison que leur couleur de peau, c'est un fait" – tenus dans une émission de TV ("On n'est pas couché", France 2).

Une sociologue est née.

Elle s'appuie sur des faits.

On a les « experts » qu'on peut !

Pour l'anecdote, un souvenir personnel : j'ai été contacté l'an passé par une « journaliste » dont je tairai le nom et la chaîne pour une interview sur les tortures dans les commissariats (sic).

Très étonné, je lui ai demandé sur quelles sources elle se fondait pour une telle accusation, alors qu'elle parlait de la France, pas de la Syrie, ni du Brésil et elle m'a répondu benoîtement qu'elle tenait cette accusation (gravissime) d'un « parent d'élève d'un lycée parisien » (NB : des beaux quartiers) dont le fils avait été « torturé » pendant sa garde à vue à tel point qu'il avait fallu appeler le SAMU... Décidément il y a des journalistes bien singuliers comme aurait chanté Brassens ...

**Pour en terminer avec ce bêtisier consternant**, un exemple limite de « la connerie » ambiante à laquelle « les technologies d'aujourd'hui procurent des bottes de sept lieues » (J.-F. Marmion, *Psychologie de la connerie et Histoire universelle de la connerie*, éditions Sciences humaines), « La Conjuraison des cons », *Le Monde*, 17 février 2020) : l'épisode du tatouage nazi !

« Je buvais une bière en terrasse dans le 10ème et des flics sont arrivés, dont un avec des tatouages de "croix de fer", c'est pas raciste là, c'est néo-nazi »

[https://twitter.com/ARMATEUR\\_GREC/status/1272205831270998016](https://twitter.com/ARMATEUR_GREC/status/1272205831270998016)

Je dois avouer que j'ignorais que des policiers procédaient à des interpellations ou à des contrôles tatouages à l'air... mais je sais par contre qu'il y a une nuance entre croix de malte et croix de fer et entre *bikers* fans de Harley Davidson et nostalgiques du 3<sup>e</sup> Reich...

Cela à coup sûr mérite une déferlante médiatique et des milliers/millions de clics !!!  
Fermez le ban !

La conséquence de ces attaques parfois grotesques, souvent injustes : un découragement général dans une profession honnie.

La France n'est pas la seule concernée :

[https://www.francetvinfo.fr/sante/maladieresleve-du-pur-fantasme/coronavirus/eurozapping-la-lecon-de-boris-johnson-aux-ecoliers-les-policiers-en-colere-en-belgique\\_4015587.html#xtor=RSS-3-\[sante\]](https://www.francetvinfo.fr/sante/maladieresleve-du-pur-fantasme/coronavirus/eurozapping-la-lecon-de-boris-johnson-aux-ecoliers-les-policiers-en-colere-en-belgique_4015587.html#xtor=RSS-3-[sante])

Si nous souhaitons une police républicaine, citoyenne, débarrassée de ses défauts, ouverte à la critique et au dialogue, d'où toute tentation raciste, « fasciste » [sic] serait bannie, il me semble plus constructif de l'aider à se transformer et s'améliorer plutôt que d'accuser en permanence ses 140 000 fonctionnaires du pire à l'image d'un député, ex-candidat à la présidence de la République, exprimant ses craintes d'être victime d'un assassinat policier [sic] : du jamais vu depuis Léon Daudet, propriétaire de *l'Action française*, qui n'était pas vraiment républicain !

Au milieu de ce déferlement d'inepties, d'accusations et d'affirmations aussi catégoriques qu'erronées, quelques lueurs d'intelligence et de raison comme cette tribune publiée par le journal Sud-Ouest :

« L'émotion, tombeau de l'intelligence

*L'image du policier américain écrasant la gorge de George Floyd ne saurait laisser de marbre surtout si, comme nous, nous avons eu la chance d'entendre la traduction intégrale des propos du policier qui, tout en étant imperturbable, intimait l'ordre—de façon réitérée —à M. Floyd de... se relever (et ce dernier de lui dire oui mais qu'il ne pouvait plus respirer) alors que bien sûr c'était impossible ! Si les manifestations aux États-Unis sont tout à fait compréhensibles et légitimes (nonobstant les pillages, dénoncés par le frère de M. Floyd), peut-on en dire autant en France(et ailleurs)? On peut en douter au regard des slogans et propos tenus. Les termes de « massacre » (C. Jordana, au sujet d'actions de la police française), de « racisme d'État » en France(Rokhaya Diallo) sans oublier le « racisme systémique » (sic) relèvent du degré zéro de la raison ou du bon sens. Mais il est vrai que les dérives de vocabulaire contaminent le pouvoir lorsque M. Castaner parle, à propos des mesures prises envers la police, de : « soupçon avéré », comment un soupçon peut-il être avéré ?*

*Les manifestants font fi de l'immense écart entre la société américaine et la nôtre. Il n'y a pas aux États-Unis, une police mais de multiples polices, chacune avec ses modes de recrutement, de compétences, de dépendance hiérarchique, etc. Un vrai maquis !*

*C'est oublier le poids de l'esclavagisme suivi de la ségrégation, la violence constitutive de la nation américaine majorée par la prolifération des armes, y compris de guerre. Dès lors, Me Olivier Piton, avocat aux barreaux de Paris et Washington, rappelle que même les blancs redoutent la brutalité policière. Et la police, elle, ne sait jamais ce qui peut arriver.*

*Les bons sentiments de nombre de Français se trouvent circonvenus par une extrême gauche, en mal permanent d'en découdre avec le pouvoir (quel qu'il soit dès lors que ce n'est point le leur...). Sans oublier les intellectuels au discours plus militant qu'historien au nom de la sempiternelle «question coloniale». En son nom, on déboulonne des statues, on décroche des tableaux, on veut débaptiser des rues, etc. On veut donc réécrire l'Histoire comme le font les régimes totalitaires. Le moralisme rétrospectif ne peut tenir lieu de connaissance.*

*Du racisme en France ? Certes, encore faudrait-il ne pas dévoyer le terme comme c'est le cas depuis bien longtemps, et comparons ce qui est comparable ! L'émotion, érigée en combat et mots d'ordre, congédie la raison et met au tombeau l'intelligence. L'histoire montre que lorsqu'elle s'étend à tous les domaines, elle devient obscurantisme et tyrannie, et débouche sur la tyrannie politique. «*

*Daniel Lagrula, Saint-Symphorien (33)*

Et celle-ci parue dans le *Monde*, signée notamment par des anciens de l'équipe Joxe et de l'IHESI (1ère époque) atterrés par « ce gâchis » dont ils rappellent qu'il remonte pour l'essentiel à un ministre de l'Intérieur de J. Chirac, au début des années 2000 qui supprima la « police de proximité » : un effort pour renouer le lien entre police et société des « quartiers » inadmissible car cette confiance renouvelée faisait remonter la statistique des délits et autres « incivilités » déclarés...

### **« Pour plus de démocratie dans notre sécurité du quotidien**

*Un collectif de responsables de la sécurité publique et de chercheurs regrette, dans une tribune au « Monde », la récupération politicienne des questions de sécurité publique. Pour sortir de l'emprise du politique, revenons à une police de proximité républicaine.*

*Notre police de sécurité publique incarnée par le gardien de la paix a été longtemps banale et prosaïque. L'État et la société lui laissaient la charge d'affronter délinquance et violence en la dotant de chiches moyens et sans se priver de la brocarder. Tout a changé quand, au début du siècle, des politiciens y ont vu une possibilité de gains électoraux et ont utilisé la police à d'autres fins que la sécurité. Depuis quelques années, la situation a même empiré, la police est devenue un instrument dans la main du gouvernement pour appliquer des politiques sociales ou sanitaires, et notre gardien de la paix est habillé en guerrier !*

*À ceux qui douteraient qu'il y ait eu ce passé de relative mais réelle neutralité, rappelons avec un peu de malice des exemples. Au début des années 1990, Charles Pasqua poursuivait les expérimentations de police de proximité de Paul Quilès. Le débat prévention-répression était à l'équilibre quand un « grand flic » venu de la police judiciaire comme Robert Broussard lançait les polices urbaines sur les pratiques de l'îlotage et de la sectorisation, et acceptait un temps de formation continue de 40 heures annuelles pour chaque policier. Tout change en 2002 quand la police nationale devient pour le président sortant un tremplin pour sa*

*réélection, puis, pour son ministre de l'intérieur, un instrument pour afficher ses ambitions présidentielles à plus long terme. Politique politicienne et sécurité se mêlent de façon trouble. Le résultat d'une dérive*

*La situation actuelle est le résultat d'une dérive. Cette évolution qui a fait de la police une partie prenante du débat politique a pendant quelques années largement profité aux policiers. Elle a amélioré les moyens collectifs – équipements – et les situations individuelles – salaires. Mais, pour les plus malins et les plus souples, elle a aussi permis des carrières rapides et assuré aux corporatismes une place exorbitante. Pour une bonne partie des effectifs, le sens de leurs missions n'est plus clairement perçu, étant axées pour l'essentiel sur la police d'intervention et laissant de côté la prévention et le service au public. Pour les plus extrêmes, elle aboutit à légitimer des paroles ou des actes indignes de policiers. Le gouvernement a tant besoin de la police qu'il ferme les yeux sur ses dérives.*

*Maintenant, le prix à payer est lourd car le politique qui ne voit dans la police que la force publique et ne l'utilise, de plus en plus, que pour contrôler ses propres citoyens contribue, quoiqu'il proclame, à l'éloignement d'avec la population. Il est temps de revenir à la neutralité et à la proximité de la police républicaine. Est-ce le rôle d'un ministre de définir les gestes d'intervention techniques appropriés ? Une gestion déconcentrée s'adaptant aux spécificités des territoires et aux attentes des citoyens pour refonder sa légitimité la libérerait de l'emprise politique qui la mine actuellement et apporterait plus de démocratie. Il est urgent que le citoyen puisse faire entendre sa voix et que la police rende compte de son action dans des instances qui lui sont proches.*

*Déconcentrons la conduite de la sécurité du public de la police urbaine et de la gendarmerie au niveau des territoires et conservons la conduite de la sécurité de la République au niveau central. Ainsi la police serait plus attentive aux recommandations du Défenseur des droits, aux remarques des élus locaux, aux demandes des citoyens, aux intérêts des associations.*

*Libérer la police de sécurité publique du carcan que lui impose l'emprise actuelle du pouvoir exécutif central lui permettrait aussi de présenter elle-même ses attentes professionnelles au lieu de poursuivre de chimériques « priorités » comme vainement depuis cinquante ans le trafic du cannabis. La police pourrait ainsi se faire juger sur des actions dont elle serait responsable. »*

François-Yves Boscher, contrôleur général honoraire, ancien sous-directeur à la direction centrale de la sécurité publique, ancien directeur de l'Institut national de la formation de la police nationale, président de l'Association pour la sécurité dans la démocratie.

Michel Debost, ancien directeur adjoint de l'École nationale de police de Marseille, ancien directeur de la tranquillité publique et de la police municipale à Dijon.

Jean-Marc Erbes, inspecteur général de l'administration honoraire, ancien directeur fondateur de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure.

Christian Mouhanna, sociologue, chercheur au CNRS.

Gilles Nicolas, commissaire divisionnaire honoraire, adjoint à la maire de Nantes chargé de la tranquillité publique.

Yves Nicolle, commissaire général honoraire, ancien sous-directeur de la formation à la Préfecture de police.

## **Désarmer les policiers : la solution ?**

Sur ce sujet, je me permets de renvoyer à ce texte signalé dans une *Lettre* de 2017 :

**Faut-il désarmer la police pour assurer sa sécurité?**

Par Jacques Deveaux@GeopolisFTV

<http://geopolis.francetvinfo.fr/faut-il-desarmer-la-police-pour-assurer-sa-securite-70355>

## **L'esclavage et l'histoire : quand les politiques s'emmêlent**

On aura noté, parmi d'autres, les interventions de M. Jean-Marc Ayrault, historien bien connu, ci-devant député-maire de Nantes et premier Ministre de F. Hollande (un grand souvenir), sur l'esclavage, n'hésitant pas à disserter sur le *Code noir* dont il donne une lecture biaisée et franchement a-historique.

En effet, à ne stigmatiser que les Européens dans un esprit de repentance bien dans l'air du temps et d'autant plus facile qu'on vit plusieurs siècles après les faits, on ne donne à voir qu'un pan de la monstruosité que furent la traite et l'esclavage des Africains.

Ce faisant, on « oublie » (volontairement ou par ignorance ?) deux autres responsables de cette tragédie africaine : les Africains eux-mêmes qui vendaient leurs prisonniers ou leurs tribus aux négriers essentiellement portugais (ce qui n'exempte pas ces derniers de leurs responsabilités bien entendu) et les Arabes. Les spécialistes estiment que la traite vers le Moyen Orient (Mauritanie, péninsule arabe, etc...) est responsable pour moitié du dépeuplement de l'Afrique noire, autant que la traite occidentale, et on sait qu'elle a perduré dans certains pays jusqu'à des temps très contemporains. (Cf. Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières, essai d'histoire globale* (Gallimard) qui éclaire les différentes formes d'esclavage en Afrique : africaine, arabe et occidentale).

S'emparer de l'histoire pour quelque raison que ce soit exige une mise en perspective, une contextualisation (Jules Ferry défendait la colonisation par la lutte contre la traite et l'esclavage), une impartialité, une honnêteté qui fondent l'histoire en science, pas en propos de café du commerce. On ne saurait taire des responsabilités tout aussi accablantes même si elles sont politiquement ou diplomatiquement mal venues sous peine de faire un usage malhonnête ou passionnel des faits. Nos politiques devraient se cantonner à leurs spécialités et cesser de se prendre pour des historiens... ou se conformer à leurs méthodes et leur éthique et, quitte à évoquer une histoire forcément tragique, je suggère à M. Ayrault de revenir sur la révocation de l'édit de Nantes et la persécution des protestants... par exemple.

Rappel :

l'affaire Pétré-Grenouilleau, historien accusé de contestation de crime contre l'humanité au nom de la loi Taubira est assez exemplaire de la dérive qui gagne les politiques depuis les dernières décennies :

<https://histoirecoloniale.net/1-affaire-Petre-Grenouilleau.html#:~:text=Ses%20propos%20nieraient%20<%20le%20caractère,servile%2C%20non%20de%20la%20tuer.>



## Le confinement avait du bon : on a pu lire tout son saoul pour tenter de diminuer les piles d'ouvrages qui s'amoncelaient sur nos tables de nuit...

J'en profite donc pour vous recommander quelques-uns des livres que j'ai particulièrement appréciés.

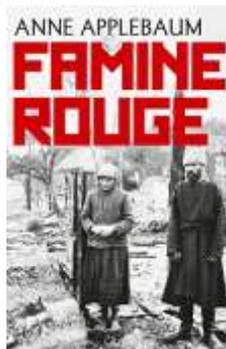
**Norman OHLER, *L'Extase totale. Le 3<sup>e</sup> Reich, les Allemands et la drogue.* La Découverte/poche, 2018.**



J'ai relu avec autant d'intérêt et de plaisir (intellectuel !) ce travail original que j'avais déjà signalé dans une *Lettre* précédente. Dans cet ouvrage, dans un style excellemment rendu par la traduction, un journaliste allemand qui s'est plié à la discipline des historiens et a recherché et exploité des archives de Freiburg à Munich, de Coblenz à Washington, éclaire comme jamais cela n'avait jamais été fait le rôle des stupéfiants dans les campagnes de Pologne et de France (1939/40) puis dans les décisions surprenantes de Hitler et sa dépendance de plus en plus forte aux drogues prodiguées par ses médecins par doses croissantes après l'attentat du 20 juillet 44. Des points aveugles des biographies de Hitler dont les auteurs ont ignoré, méprisé cet angle d'étude.

« Un livre qui modifie en profondeur notre vue d'ensemble du III<sup>e</sup> Reich » comme l'écrit Hans Mommsen. Passionnant.

**Anne APPLEBAUM, *Famine rouge. La guerre de Staline en Ukraine.* Grasset.**



#### Présentation éditeur

La famine meurtrière qui frappa l'Ukraine au début des années 30 reste un des chapitres les moins explorés de l'Histoire soviétique. Anne Applebaum répare enfin cette injustice par un livre qui fera date. Elle impressionne par la somme des connaissances rassemblées et commentées sur ce qui fut une véritable extermination de tout un peuple, organisée par le Parti communiste soviétique sous Staline, mais aussi par son talent d'écrivain. Son récit des faits débute par l'histoire de la révolution ukrainienne en 1917 et celle du mouvement national qui en est issu, puis se poursuit par les premières décisions du Politburo sur la politique agricole à mener dans cette province si fertile de l'Union Soviétique jusqu'à la persécution systématique de l'élite ukrainienne. Le tableau brossé par Applebaum nous plonge de manière inédite dans les horreurs de la répression menée par le régime stalinien. Car cette famine « organisée » fit plus de 5 millions de victimes - dont 3.9 millions d'Ukrainiens, et l'héritage de cette mémoire que l'URSS a tenté d'éradiquer joue évidemment un rôle considérable dans les relations russo-ukrainiennes au temps présent. Famine rouge s'impose par sa documentation incontestable, sa hauteur de vue et les perspectives qu'il dégage, c'est aussi un livre nécessaire pour comprendre un épisode tragique de l'Histoire du XXème siècle autant que la réalité politique actuelle de cette région du monde.

Un livre indispensable face au négationnisme de certain.e.s historien(ne)s...

**Emmanuel DROIT, *Les polices politiques du bloc de l'Est. À la recherche de l'internationale tchékiste (1955-1989)*. Gallimard.**



#### Présentation éditeur :

À l'époque de la guerre froide, les polices politiques du bloc de l'Est ont constitué des instruments de terreur, de répression et de surveillance des sociétés d'Europe centrale et orientale. Elles occupent aujourd'hui encore une place essentielle dans la mémoire collective de ces pays. Elles partageaient la même origine soviétique et un ethos professionnel articulant loyauté politique, vision binaire du monde et idéologie de l'action : le tchékisme. Le développement progressif de leur coopération à partir de 1955 a donné naissance à une communauté transnationale du secret qui réussit à l'aide de moyens techniques et d'informateurs occultes à façonner des sociétés atomisées par la peur et la méfiance. A l'appui d'archives est-allemandes et

polonaises, ce livre constitue la première grande synthèse historique d'envergure consacrée à cette "Internationale tchékiste" et à ces principaux champs de coopération à l'échelle du bloc de l'Est : la collaboration technique, la surveillance des frontières du "rideau de fer" et des mobilités internes, le soutien à des pays du tiers-monde dans le contexte de la décolonisation, le défi de la "lutte contre le terrorisme international". Ces organes policiers ont cependant échoué à préserver la domination politique des régimes communistes à la fin des années 1980, non pas par inefficacité ou par manque de moyens humains et techniques, mais parce que les partis communistes ne pouvaient plus et ne voulaient plus se maintenir au pouvoir par la violence.

■ **Didier DAENINCKX, *Municipales. Banlieue naufragée.* Paris, Gallimard « Tracts, n° 13 », Février 2020, 48p. 3,80€**



Un livre que je vous avais déjà recommandé avant le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales et qui n'a rien perdu de son actualité.

Le cri, l'écœurement de Didier Daeninckx devant la situation d'une ville qu'il a habitée pendant des décennies, les valeurs bafouées par des élus se réclamant d'une « république » dont manifestement ils ignorent les valeurs. L'histoire (vraie) du naufrage d'une ville déchirée entre gaulois et barbus, étouffée sous trafics et clientélisme, corruption, démagogie, aveuglement, impuissance...

Et dans la même ligne :

**Eve SZEFTTEL, *Le maire et les barbares.* Albin Michel.**



Eve Szeftel, journaliste à l'AFP, décortique la machine politique mise en place par Jean Christophe Lagarde (UDI) dans la ville de Bobigny.  
Une plongée dans un système fondé sur la peur, les faveurs, le communautarisme, le clientélisme financé par la réserve parlementaire : salafistes, voyous, gangs, troubles chargés de mission employés par la mairie : tout est bon pour tenir la ville... Glaçant  
Là, et pour de vrai, on se croirait aux USA, mais pas de gros échos du côté des indignés...

Présentation éditeur :

Ils avaient promis. Ils seraient irréprochables.

Ils avaient promis. Ils seraient différents.

Ils avaient promis. Ils feraient de la politique autrement.

Un simple tract va tout faire basculer.

Bobigny, préfecture du département le plus pauvre de France, va être le théâtre de la promotion de la voyoucratie et l'envers de la méritocratie républicaine. Jusqu'à ce sms qui dénonce qu'il y a bien eu un pacte avec les cités pour la prise du pouvoir.

Cette enquête sidérante, conduite par une journaliste de l'AFP, révèle que tout est possible pour gagner une mairie, certains pactisant avec des logiques mafieuses et le communautarisme.

Mais l'impensable ne s'arrête pas là. Ce pacte cache un autre pacte, secret celui-ci, qui renvoie à l'une des pires affaires criminelles françaises : l'assassinat d'Ilan Halimi.

Ils ont pactisé avec les barbares.

Une plongée au cœur de la corruption et du clientélisme politique qui détruisent la République.

## Dans le noir du roman...

Pour changer de l'Allemagne et des trilogies : deux romans qui se passent à la Nouvelle Orléans en 1919 et à Chicago en 1928 et mêlent avec talent et bonheur Jazz et polar. Je vous recommande vivement : belles enquêtes, personnages attachants, beau travail d'évocation des lieux et des temps...!

Ray CELESTIN, Carnaval, 10/18 (Grands détectives), Cherche midi 2015.

Ray CELESTIN, Mascarade, 10/18, Cherche-midi, 2017.



## FAQ :

Pour ceux qui recevraient cette « Lettre aux amis... » pour la première fois :

Q/ Comment et pourquoi suis-je destinataire de cette *Lettre* ?

R/ Si vous ne l'avez pas demandé vous-même, il y a de fortes chances que vous ayez été « balancé » par un/des ami(s) : cherchez le(s)quel(s)... mais ne comptez pas sur nous pour vous le dire !

Q/ Je ne suis pas un ami de la police ! (ton offusqué voire scandalisé)

R/ et apparemment pas un ami de l'humour non plus !

Cette « *Lettre* » (dont le titre est inspiré de la rubrique « Deux mots aux amis » d'un journal libertaire du début du XX<sup>e</sup> siècle) parfaitement informelle et à fréquence irrégulière, a pour but de diffuser les informations — publications de livres ou d'articles, soutenances de thèses, colloques ou journées d'études — en rapport avec l'histoire, la recherche, la réflexion, les archives et sources... concernant peu ou prou le domaine policier (gendarmerie comprise !), la justice, le crime, le renseignement, la justice...

Il n'est donc pas nécessaire d'aimer la police (ou la gendarmerie) pour en être destinataire : s'intéresser à l'histoire d'institutions qui jouent un tel rôle dans l'Histoire et occupent une place si délicate dans la démocratie, suffit...

⇒ Ceci dit si vous ne voulez plus figurer sur la liste des destinataires, rien de plus simple : répondez à ce courriel avec la mention « STOP ! »

en revanche si vous connaissez des gens susceptibles d'être intéressés par ces nouvelles, n'hésitez pas, soit à leur faire suivre ce courriel, soit à nous transmettre leurs adresses électroniques (voir l.).

La *Lettre* existe depuis 2008.

Pour consulter les *Lettres des dernières années*, il suffit d'aller **sur le site CRIMINOCORPUS** en cliquant sur ce lien :

<http://criminocorpus.hypotheses.org/category/politeia>

Ou sur le site de HSCO (pour une histoire scientifique et critique de l'occupation :

<https://hSCO-asso.fr/>

Pour les *Lettres* antérieures à 2011, il suffit de les demander par mél. En réponse à ce courriel

**Dernier détail : le rédacteur de ce courriel ne saurait tout connaître de ce qui paraît et se fait dans ces domaines ... ce qui explique les éventuelles lacunes et absences ...**

**La *Lettre* ne fonctionnerait pas sans « information » ! ...**

**Bien évidemment et conformément à la déontologie policière l'anonymat des**

**« correspondants » (toujours « honorables ») ou des informateurs est une règle d'or !**

**Merci de me signaler parutions, colloques, etc... qui peuvent intéresser les « amis » et merci aux « amis » qui me font suivre les informations intéressantes...**

jMb

